

session, nous voudrions tous savoir, naturellement, où se trouve l'ex-militaire Harvey.

Avant de reprendre mon siège, je voudrais formuler une ou deux observations à l'égard de ce cas car j'en ai un autre à citer. Le ministre a consigné au compte rendu un certain nombre de réponses à mes questions des 8 et 18 juin. Je n'ai pas eu, naturellement, l'occasion de voir enfin quelle en est la réponse. J'ignore la teneur de son télégramme à l'égard des psychiatres canadiens. Mon attitude à l'endroit des psychiatres est bien connue de tous. Je n'ai rien dit de particulier à leur sujet. J'ai simplement posé une série de questions. Comme je n'ai pas entendu ce que le ministre a dit, je devrai remettre la réplique à l'an prochain. Je surveillerai alors de près, toujours disposé à revenir à la charge.

M. le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

M. BENTLEY: Non, monsieur le président.

Une VOIX: Plus fort!

M. BENTLEY: Il me faut bien me faire entendre du président. Il procède à grande vitesse.

M. ADAMSON: Le ministre désire-t-il répondre?

M. BENTLEY: Le ministre désire-t-il répondre à l'honorable député de Lethbridge avant que je prenne la parole?

L'hon. M. GREGG: Non.

M. BENTLEY: J'ai soigneusement examiné le rapport du comité des affaires des anciens combattants, après avoir assisté à la plupart de ses séances. De fait, je n'en ai manqué aucune pendant que j'étais à Ottawa. Je remarque que le rapport n'apporte aucun soulagement à ceux qui relèvent encore de la loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils. Ces gens sont, comme tous les autres, victimes de l'augmentation du coût de la vie. J'aimerais obtenir du ministre l'assurance qu'on songera à ces personnes lorsqu'on examinera les autres vœux.

Je désire dire quelques mots au sujet des marins du commerce. Si le Gouvernement accepte la conclusion touchant ces derniers, ce qui semble tout indiqué, le ministre prendra-t-il des mesures en vue de hâter le plus possible l'entrée de ces gens aux écoles techniques? Verra-t-il aussi à communiquer au public, le plus tôt possible, les renseignements pertinents, afin que ceux qui désirent se prévaloir de l'occasion puissent s'inscrire à ces écoles aussitôt qu'ils le désirent?

L'hon. M. GREGG: En réponse à la question que m'a posée l'honorable député de Vancouver-Sud au début de la soirée, je puis

dire que le ministère et moi-même faisons une étude approfondie des conclusions du rapport qu'a présenté le comité des affaires des anciens combattants. Je tiendrai compte des observations de mon honorable ami.

Pendant que j'ai la parole, je désire signaler les méthodes déplorables dont s'est servi l'honorable député de Lethbridge en vue de porter à l'attention du comité des cas particuliers de détresse extrême, en citant les noms et les numéros. Bien que je sois au courant des cas en question, je n'entends pas traiter ce soir des circonstances excessivement pénibles qui les entourent, parce que je ne m'en reconnais pas le droit. Je me bornerai à dire ceci. Bien que le comité parlementaire ait formulé des propositions, en vue de modifier la loi en se fondant sur des principes généraux plutôt que sur des cas spécifiques, il m'a quand même signalé certains cas en particulier. La plupart des honorables députés m'ont soumis, depuis janvier dernier, des griefs au sujet d'anciens combattants; je leur ai fourni toutes les occasions possibles de se renseigner à fonds sur la situation. J'aurais pu fournir la même occasion à l'honorable représentant de Lethbridge, l'eût-il désirée. C'est à peu près tout ce que j'ai à dire sur la question. Je profite de l'occasion pour féliciter tous les membres de la commission parlementaire chargée d'enquêter sur les affaires des anciens combattants de l'excellent travail qu'ils ont accompli durant la session.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député de Vancouver-Centre.

M. BLACKMORE: Quel numéro avez-vous appelé, monsieur le président?

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député de Vancouver-Centre.

M. MacNICOL: Il a aussi un numéro?

M. YOUNG: Je tiens à appeler l'attention du ministre sur le cas des anciens combattants qui touchent des allocations afin de suivre des cours à l'université. La question m'intéresse parce que tout récemment encore j'étais moi-même l'un deux. Un certain nombre d'anciens combattants célibataires étudient à l'université sans toucher d'allocation du ministère des Affaires des anciens combattants. Toutefois, faute de place dans les universités canadiennes pour y poursuivre certains cours, ils devront aller à l'étranger. Je songe à 483 étudiants des classes pré-médicales qui ne trouvent pas de place dans les universités canadiennes pour y poursuivre leurs études. Au moment où je quittais Vancouver pour venir à Ottawa, l'un deux s'appretait à se rendre en Australie par avion pour y suivre ses cours. La somme de \$60 par mois que le ministère peut mettre